



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 44694

Texte de la question

M. Bernard Debré appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème du déremboursement des médicaments dits « du petit risque ». En effet, chaque fois qu'un médicament devient non remboursable, son prix augmente de 30 à 50 %, voire plus, en raison d'une insuffisante concurrence sur le marché de la distribution. Il convient probablement d'élargir à d'autres acteurs l'accès aux laboratoires fabricants. Une avancée significative a été obtenue dans la baisse des prix des produits de grande distribution. Pareil résultat pourrait être obtenu pour les médicaments non remboursés, Il suffit pour cela d'ouvrir ce marché aux groupements de pharmaciens organisés en plate-forme en modifiant le décret 9879 du 11 février 1998. Les prix pourraient baisser alors jusqu'à 20 à 30 %. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le déremboursement des médicaments s'accompagne fréquemment d'une hausse de leur prix, dans des proportions toutefois très variables. Cette hausse des prix est due au faible développement du marché des produits non remboursés en France : anticipant une chute importante des ventes du fait du déremboursement, les industriels augmentent les prix afin de maintenir leur chiffre d'affaires et de maximiser leurs profits. Comme l'indique l'auteur de la question, il serait sans doute possible de développer ce marché des médicaments non remboursables en élargissant leur circuit de distribution. Un groupe de travail du Conseil national de la consommation est chargé de ce dossier. Il y a lieu cependant de noter que, alors même que la distribution des médicaments non remboursables en grandes et moyennes surfaces existe dans de nombreux pays, professionnels et consommateurs paraissent toujours réticents en France à ce que le monopole des pharmaciens soit assoupli.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44694

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 novembre 2004

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5634

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8853